

COLLEGE CONDORCET ANNEE 2012-2013



Chemin du Champ de Courses
91410 DOURDAN
Tél. : 01.64.59.77.34
Télécopie : 01.64.59.99.90

Bienvenue à bord !
Durée de la traversée : 4 ans
Destination : le lycée

Un petit mot de la Conseillère Principale d'Education

L'inscription en classe de 6^{ème} est une étape incontournable et fondamentale de ta vie d'élève et de futur adulte en devenir.

Ce livret, écrit en collaboration avec les élèves du Club Journal, est un outil qui va te permettre de découvrir le collège Condorcet, ton futur établissement.

Cette année, tu entres en 6ème. Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte de tout le collège où tu vas passer quatre ans de ta vie. Il y a beaucoup à découvrir et à comprendre.

Le collège, comme tu t'en rendras compte rapidement est très différent de l'école primaire : déjà il est plus grand, tu vas avoir des professeurs différents (et des salles de classe différentes) pour chaque matière, tu vas devoir apprendre à te situer dans le collège, mais tu vas aussi apprendre à t'organiser tout seul, car il te faudra devenir de plus en plus autonome dans ton travail.

Ce livret d'accueil a pour objectif de t'aider à te repérer dans le collège, mais aussi de comprendre ce qui t'attend en sixième : l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année, les règles à respecter, la façon d'étudier... garde le précieusement toute l'année, et sers t'en à chaque fois que possible (pour vérifier quelque chose que tu n'aurais pas vraiment compris, pour voir si tu fais bien tout ce qu'il faut).

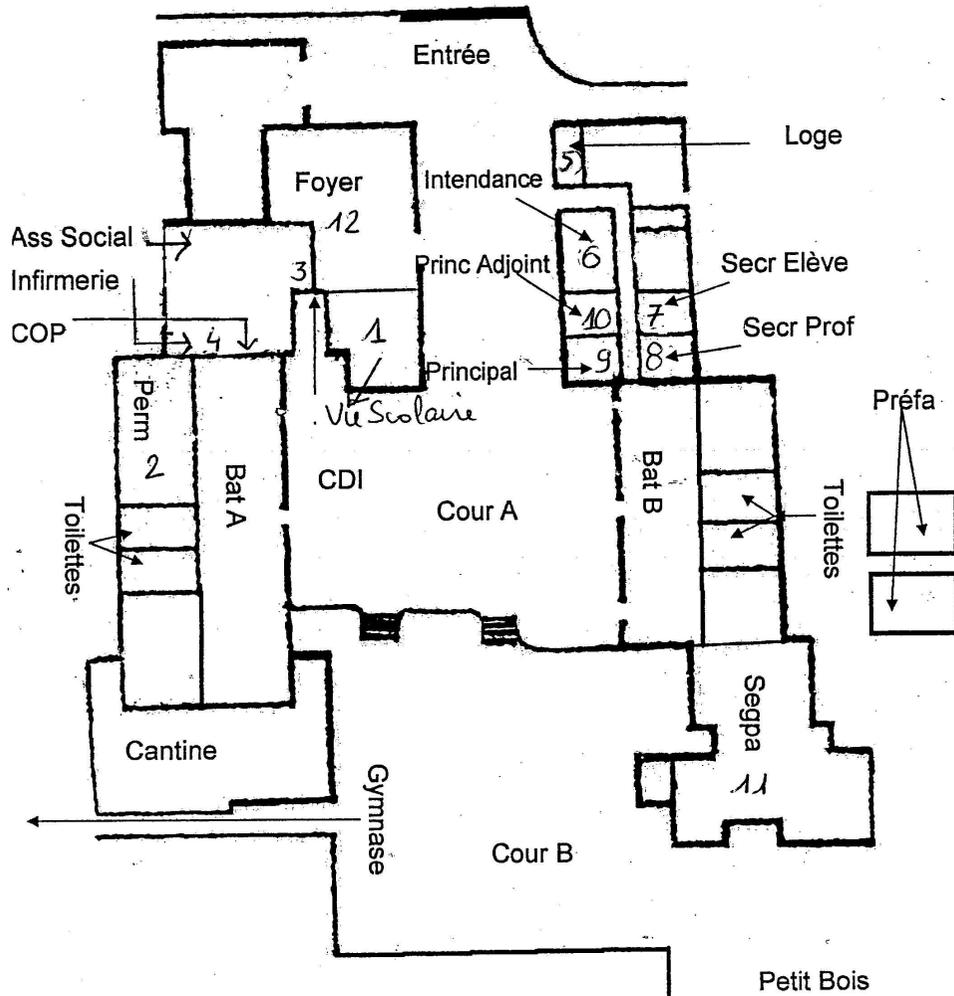
Tu as des craintes, c'est normal. Tous les personnels de l'établissement seront là pour t'épauler, t'aider, t'orienter, te guider tout au long de ces quatre années de collège, afin de faciliter ta réussite et ton épanouissement.

Nous te souhaitons une bonne année de sixième !

SOMMAIRE

1. LE PLAN DE L'ETABLISSEMENT.....	5
2. LES HORAIRES.....	6
3. LES DIFFERENTS LIEUX A CONNAITRE.....	7
4. LES ADULTES DU COLLEGE.....	9
5. L'EMPLOI DU TEMPS.....	11
6. UN EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS.....	12
7. QUELQUES MOTS IMPORTANTS.....	13
8. QUELQUES CONSEILS.....	15
9. QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	16
10. LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES.....	17
11. INTERVIEW DE PROFESSEURS DE 6 ^{ème}	18
12. TEMOIGNAGES D'ELEVES DE 6 ^{ème}	19

1. LE PLAN DE L'ETABLISSEMENT



2. LES HORAIRES

Dès que tu entends la sonnerie, tu dois te ranger dans la cour devant le numéro de ta salle et attendre que le professeur vienne chercher la classe avant de monter en cours et ceci à différents moments de la journée :

- A la 1^{ère} heure de la journée (à 8h30)
- Après la récréation (à 10h35 et à 14h40)
- Après le repas (à 12h30 et à 13h30)

Aux autres sonneries, tu te déplaces avec ta classe pour te rendre dans ton prochain cours.



L'emploi de temps de la semaine du lundi au vendredi :

1^{ère} sonnerie : 8h25

Les élèves se rangent dans la cour devant le numéro de salle.

M1* : 8h30-9h25
M2 : 9h25-10h20

Récréation : 10h20-10h35

M3 : 10h35-11h30
M4 : 11h30-12h25

Repas 1^{er} service

S1* : 12h35-13h30
S2 : 13h30-14h25

Repas 2^{ème} service

Récréation : 14h25-14h40

S3 : 14h40-15h35
S4 : 15h35-16h30
S5 : 16h30-17h25

M1 : 1^{er} cours du matin
S1 : 1^{er} cours de l'après-midi

3. LES DIFFERENTS LIEUX A CONNAITRE

La vie scolaire : tu y trouveras le bureau des assistants d'éducation (surveillants) et les bureaux des Conseillers Principaux d'Education. Tu dois t'y rendre pour excuser tes absences, tes retards avant de retourner en cours. Mais tu peux y venir si tu as besoin d'un conseil ou d'un renseignement ou si tu as un souci.

La permanence : C'est une grande salle surveillée toute la journée par un assistant d'éducation. Lorsqu' un professeur est absent, ou lorsque l'emploi du temps comporte une heure de libre, l'élève se rend en permanence où il fait ses devoirs. C'est un endroit où les élèves doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler.



Le C.D.I. : Centre de documentation et d'information, c'est le centre de ressources de l'établissement. Il est ouvert toute la journée, y compris à l'heure du déjeuner. Les élèves peuvent y consulter librement livres, journaux et dictionnaires (c'est très utile lorsque tu as un exposé ou des recherches à effectuer). Tu peux également avoir accès à des ordinateurs, au réseau Internet et à des logiciels qui te permettront de t'entraîner à la lecture et aussi d'améliorer ton orthographe. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail au documentaliste, ou tout simplement lire pour son plaisir.



L'infirmier : c'est là que tu dois te rendre, si tu es malade

L'administration: c'est là que se trouvent les bureaux de la direction, de l'intendance, du secrétariat.

- La loge (l'accueil) où se trouve une personne qui répond au téléphone, qui ouvre le portail et qui accueille les personnes qui arrivent au collège.

- L'intendance où se trouvent deux secrétaires et la gestionnaire, c'est là par exemple que tu déposeras ton chèque de cantine. C'est le service qui s'occupe de la gestion des recettes et des dépenses (gestion des dossiers de bourses, paiement de la cantine, du carnet de liaison...)

- Le secrétariat : il s'occupe de la gestion administrative du collège. Il y a deux secrétariats :

⇒ Le secrétariat du Principal-Adjoint : c'est le secrétariat des élèves.

⇒ Le secrétariat du Principal : c'est le secrétariat du personnel du collège.

Et enfin les bureaux du Principal et du Principal-Adjoint.

La S.E.G.P.A. : la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté est un lieu pédagogique adapté pour les élèves présentant des difficultés scolaires importantes. L'élève de SEGPA est un collégien à part entière. Les élèves y suivent un enseignement de type général (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), ainsi qu'un enseignement professionnel (cuisine, entretien) ou pré-professionnel (menuiserie, métallerie) à partir de la classe de 4^e. En fin de 3^e, ils passent le Certificat de formation générale (CFG).



Les casiers : ils sont réservés prioritairement aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} et aux élèves des autres niveaux qui rencontrent un problème de santé. Le casier est gratuit mais tu devras acheter un cadenas et conserver précieusement la clé.

Foyer : La cotisation est de 5 euros. Le foyer fonctionne grâce aux cotisations des adhérents. Il permet de participer au financement de certains voyages et sorties.

4. LES ADULTES DU COLLEGE

Le Principal : Il est responsable du collège. Il organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement, il prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Il est secondé par le Principal adjoint, et par la Gestionnaire

⇒ **Mme BOURON**

Le Principal-Adjoint : En plus de son rôle pédagogique, il est chargé d'élaborer les emplois du temps des élèves et des professeurs. Il coordonne également les projets pédagogiques (sorties, voyages...). Il s'occupe de l'organisation de l'attestation routière (ASSR), du Brevet.

⇒ **Mme MADAMET**

La Gestionnaire : Elle gère le budget du collège, et dirige les personnels ATOS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service) du collège.

⇒ **Mme RIGAL**

Le Directeur de la S.E.G.P.A. : Il est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la SEGPA.

⇒ **Mme MARTIN**

Les assistants d'éducation (surveillants) : Leur rôle est d'encadrer et de surveiller les élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours : au portail, à la récréation, à la cantine, en permanence. Ils assurent aussi d'autres activités : certains proposent un soutien scolaire, d'autres animent des ateliers.

Les Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.) : Il y a deux CPE au collège Condorcet qui se partagent le suivi des 4 niveaux de classe de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ils contrôlent les absences et les retards des élèves. Ils organisent le suivi de l'élève et travaillent en étroite collaboration avec le personnel enseignant, les personnels de santé scolaire et l'assistance sociale. Ils sont épaulés par une équipe de surveillants chargée de veiller à la sécurité des élèves et à leur bien-être en dehors des heures de cours.

⇒ **Mme BERZI et M. DEVAUTOUR**

Le secrétaire du Principal-Adjoint : Il s'occupe essentiellement de tout ce qui concerne l'élève : bulletins scolaires, stages en entreprise, inscription, voyages. Il s'occupe du courrier du Principal-Adjoint.

⇒ **Mme BOUCHER**

Le secrétaire du Principal : Il est chargé, sous la responsabilité du Principal, de la gestion des personnels enseignants, du courrier, des rendez-vous.

⇒ **M. EL MESTASSI**

Les secrétaires de l'intendance : Elles assurent la mise à jour des listes de demi-pension et la perception des factures de cantine

⇒ **Mme VAUTHIER et Mme ZERGUINI**

Les agents : Ils sont chargés de l'entretien du collège, ainsi que d'assurer le service de la demi pension. Il est important de respecter leur travail !!

La Conseillère d'Orientation Psychologue : Spécialiste de l'orientation, elle est là pour te guider, te conseiller, te renseigner dans le domaine de l'orientation. Elle peut t'aider à réfléchir et à faire des choix en ce qui concerne tes études. Présente une journée par semaine, les rendez-vous sont à prendre à la vie scolaire, tu peux y aller seul ou être accompagné de tes parents.

⇒ **Mme RAGUCCIA**

Les infirmières : Elles donnent les premiers soins aux élèves. Elles sont à l'écoute des élèves et s'occupent également de la prévention au niveau de la santé.

⇒ **Mme KLEIN et Mme SORE**

L'assistante sociale : Elle rencontre les élèves et les parents qui connaissent des difficultés sociales, familiales, financières ou autres, et les aide à les résoudre. Elle peut aussi t'accueillir si tu as besoin de discuter de problèmes personnels, quelle que soit leur importance.

⇒ **Mme MERLIN**

La documentaliste : Elle est responsable du C.D.I. . Son rôle est de proposer des livres, des revues et de t'apprendre à faire des recherches documentaires. En 6^{ème}, en liaison avec ton professeur principal, elle t'initiera à la recherche documentaire.

⇒ **Mme MERCIER**

Le médecin scolaire : Il examine les élèves dont la situation médicale l'exige. Il peut recevoir sur rendez-vous les élèves.

⇒ **Dr VINCENT**

Le professeur principal : Parmi tous tes professeurs, il y a le professeur principal qui est « responsable » de ta classe, et la suit plus particulièrement. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander... Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité. Il organise et anime l'heure de vie de classe.

L'ensemble des professeurs d'une classe forme **une équipe pédagogique**. Tu auras un professeur pour chaque discipline (français, maths, techno...).

Le conseil de classe est un moment privilégié dans la vie de ta classe car il réunit tous les intervenants à un moment donné dans la classe, qu'ils soient adultes ou élèves. Cette réunion a lieu trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Ce conseil est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint.

5. L'EMPLOI DU TEMPS

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine. Tu dois le recopier sur ton carnet de correspondance, mais aussi sur ton cahier de texte, et t'en servir pour ton organisation de travail personnelle.

Ton emploi du temps peut être différent selon les semaines, A ou B, tu auras un calendrier dans ton carnet de liaison.

Il te faudra apprendre à t'organiser en fonction de cet emploi du temps (apporter en classe ce qui est nécessaire pour les matières de la journée, préparer tes cours à l'avance), mais aussi avec ton cahier de texte.

Français	
Histoire-Géographie	
Mathématiques	
Sciences et vie de la terre (S.V.T.)	
Education Musicale	
Education Physique et Sportive (E.P.S.)	
Education Civique	
Arts Plastiques	
Langues vivantes : Anglais, espagnol, allemand	
Technologie	
Heure de vie de classe L'heure de vie de classe est ce temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement, leur vie tout court. Centrée sur la parole des élèves, elle régule les conflits, prépare les conseils de classe, les élections des délégués ou l'orientation... Avec le professeur principal.	
Sciences Physiques* Langues anciennes : latin*	
* Matières non enseignées en 6 ^{ème}	

6. UN EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS DE 6^{ème}

08h30	ven. 14 sept.	MATHEMATIQUES LE FOURN A. A105	FRANCAIS MARTINEZ NUREMBERG C. A215	EDUCATION CIVIQUE LEVASSEUR J. A107	FRANCAIS MARTINEZ NUREMBERG C. A215		ANGLAIS LV1 LAMBOTTE J. A209	FRANCAIS MARTINEZ NUREMBERG C. A215	
09h00	jeu. 13 sept.	FRANCAIS MARTINEZ NUREMBERG C. A215	SCIENTES VE & TERRE BLANC M. 6-302 BZ12 TNI	TECHNOLOGIE ROUX D. 6-302 BZ02		HISTOIRE & GEOGRAPH. LEVASSEUR J. A107	ED. PHYSIQUE & SPORT. ROBIN J.		
09h30	mer. 12 sept.	AIDE INDV. ANGLAIS ESSEAU L. 613APAGL A207	SCIENTES VE & TERRE BLANC M. BZ12 TNI	MATHEMATIQUES LE FOURN A. A005	TECHNOLOGIE ROUX D. BZ02				
10h00	mar. 11 sept.	AIDE INDV. FRANCAIS MERLAND C. BZ10	MATHEMATIQUES LE FOURN A. A215	ANGLAIS LV1 LAMBOTTE J. A209		MATHEMATIQUES LE FOURN A. A005	ED. PHYSIQUE & SPORT. ROBIN J.	ARTS PLASTIQUES DUSSICHALLE J. A213 AP	
10h30	lun. 10 sept.		HISTOIRE & GEOGRAPH. LEVASSEUR J. A107	ANGLAIS LV1 LAMBOTTE J. A209	EDUCATION MUSICALE LEFEBVRE-MAISONGRAND N. B108 MIUS		FRANCAIS MARTINEZ NUREMBERG C. A215	ANGLAIS LV1 LAMBOTTE J. A209	AIDE INDV. MATHS SUSSEL B. 634PMAT A007
11h00									
11h30									
12h00									
12h30									
13h00									
13h30									
14h00									
14h30									
15h00									
15h30									
16h00									
17h00									

7. QUELQUES MOTS IMPORTANTS



Le règlement intérieur : c'est le texte de lois du collège. Tout le monde doit le connaître. Il définit l'organisation et le fonctionnement du collège. Tu en trouveras un exemplaire dans ton carnet de liaison. Il énonce les règles à respecter par tous. Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement.

Il doit être connu de tous et chacun doit le respecter.

Tous les élèves disposent de droits : droit à un enseignement gratuit, droit de s'exprimer, droit au respect et à la sécurité.

Ils sont également soumis à des obligations : être présents à tous les cours, être à l'heure, respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens...

Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues, en rapport avec la gravité de l'acte commis : réprimande, retenue, avertissement, exclusion temporaire...

Le projet d'établissement : C'est le texte qui indique la manière dont les membres du collège souhaitent organiser la vie de l'établissement.



Le carnet de correspondance : C'est une sorte de carte d'identité. Tu dois toujours l'avoir sur toi. Les professeurs t'y feront écrire les différentes informations destinées à tes parents, comme par exemple les dates des événements importants du collège, les dates et modalités de remise de bulletins, les sorties prévues...

C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège (tes professeurs, les CPE, tes parents) pourront correspondre entre eux à propos de ton travail ou de ton comportement.

Il te servira à plusieurs choses :

- Pour entrer ou sortir du collège, tu dois le présenter au surveillant.
- Pour la correspondance entre les professeurs et tes parents
- Pour justifier tes absences et tes retards



En cas d'absence ou de retard, aucun élève ne peut être admis en cours sans être passé par la vie scolaire avec son justificatif complété et signé par les parents et visé par un membre de la vie scolaire. Par ailleurs, les parents doivent signaler par téléphone le plus tôt possible l'absence de son enfant.



Le cahier de texte : Le cahier de texte est un outil indispensable : tu y noteras à la fin de chaque cours tous les devoirs donnés par les professeurs à faire à la maison, les leçons à apprendre, les dates des contrôles.

- prend le temps de bien noter le travail donné
- n'oublie pas de préciser la matière

Parfois tu y noteras le matériel que tu devras emmener spécialement pour un cours. Le cahier de textes te servira à organiser ton travail. Tu devras l'avoir toujours sur toi pour ne rien oublier, et le consulter régulièrement.

Si tu n'as pas eu le temps de tout noter, tu peux aussi te référer au **cahier de texte en ligne** (consultable chez toi via internet), dans lequel le professeur note également le travail donné, ainsi que les leçons à apprendre.



La carte de cantine : Elle permet d'enregistrer le passage de l'élève dans l'ordinateur. Il faut l'avoir sur soi tous les jours, dans le cas contraire une corvée sera effectuée par l'élève. En cas de perte, les parents doivent faire un mot pour en redemander une autre et la nouvelle carte coûte 3€.

La fiche de croix : La fiche de croix se trouve à la fin du carnet de liaison et les professeurs la remplissent quand l'élève bavarde, oublie un devoir ou lorsqu'il se comporte mal en classe. Plusieurs cases permettent de préciser la raison de la punition. Une croix est une sorte d'avertissement. Au bout de trois croix environ, l'élève concerné a une heure de retenue.

L'heure de retenue : cette punition sanctionne l'élève quand il a eu un problème de discipline ou de travail, lorsqu'il n'a pas respecté le règlement intérieur. Pendant l'heure de retenue l'élève doit fournir un travail.

Les délégués de classe : au début de l'année tu votes pour choisir les délégués de ta classe. Parmi les candidats, les deux élèves qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont les porte-parole des élèves vis-à-vis des adultes (par exemple si tu as des problèmes, tu peux leur en parler plus facilement qu'à un adulte, et ils feront comprendre au professeur les raisons de tes difficultés). Ils sont là aussi pour parler des problèmes collectifs : problèmes de discipline, violence.

Ils participent au conseil de classe, et élisent à leur tour des représentants au conseil d'administration. Ces derniers, comme les membres adultes qui y siègent, donnent leur avis et participent par leur vote à la prise de décision.

8. QUELQUES CONSEILS



Au niveau de ton organisation :



- ✎ Tu dois apporter chaque jour ton matériel (selon les cours que tu as)
- ✎ Pour ne rien oublier, nous te conseillons vivement de préparer ton sac la veille pour le lendemain, après avoir fait tes devoirs et relu tes leçons.
- ✎ N'oublie pas de faire tes devoirs et d'apprendre tes leçons régulièrement. N'hésite pas à t'avancer dans ton travail. N'attends pas le dernier moment pour faire tes devoirs : tu risquerais d'être rapidement dépassé par « le rythme du collégien ».
- ✎ Si tu es absent, n'oublie pas de rattraper les cours et les devoirs à faire avec un camarade de classe.
- ✎ Tes cahiers et classeurs doivent être bien tenus.



En classe :

- 🗨 En cours, il est important de demander la parole (en levant la main) avant de la prendre.
- 🗨 Si tu n'as pas compris quelque chose, et que tu voudrais que le professeur réexplique ce qu'il vient de dire, ou le répète plus lentement, surtout n'hésite pas à lever la main pour le signaler à ton enseignant.

Il vaut beaucoup mieux redemander une explication que ne rien comprendre.



Des problèmes dans ton travail ? Tu n'arrives pas à t'organiser, à suivre les cours, tu te sens dépassé ? Avant que la situation n'empire, parles en à un adulte : CPE, professeur, surveillant, afin que l'on trouve une solution qui t'aidera.

Des difficultés personnelles ? Tu peux connaître des difficultés personnelles ou familiales. Au collège, des adultes sont là pour t'aider, t'écouter et te conseiller : l'assistante sociale, l'infirmière, le CPE, le professeur principal...

Etre témoin de violence ou être la victime : le plus important est d'en parler, de ne pas laisser faire, de ne pas garder cela pour soi.

9. QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Les fournitures scolaires : les manuels sont prêtés aux élèves en septembre. Il faut en prendre soin.



La demi-pension :

L'inscription est demandée à l'année scolaire. La facturation est forfaitaire et trimestrielle.



Les aides financières accordées aux familles :

Les bourses nationales : le dossier est à retirer à la rentrée
L'aide à la restauration financée par le Conseil Général de l'Essonne : le dossier est à rendre avec le dossier d'inscription
Le fonds social collégien



L'accompagnement au travail personnel :

A l'emploi du temps, sont inscrites des heures d'aide au travail personnel, c'est-à-dire que certains professeurs prennent en petit groupe des élèves qui éprouvent des difficultés dans certaines matières.

L'accompagnement éducatif :

Ce dispositif est conçu pour les **élèves volontaires**.
L'accompagnement éducatif, c'est accueillir les élèves après les cours et proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique de l'anglais oral ou une pratique sportive, artistique et culturelle.

Deux assistantes pédagogiques sont présentes et elles accueillent des petits groupes d'élèves afin de les aider dans leurs apprentissages. L'inscription se fait en début d'année auprès de la vie scolaire et la présence y est ensuite obligatoire. Des enseignants proposent aussi des ateliers artistiques ou culturels.

Après la fin des cours, ce dispositif offre aux élèves la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'une aide méthodologique et d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. Le recrutement se fait sur la base du volontariat. Par conséquent, cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans les meilleures conditions, et bénéficier de ressources qui ne sont pas disponibles à la maison.

Les assistants d'éducation peuvent aussi effectuer une aide aux devoirs pendant les permanences.

10. LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES



L'A.S. :

C'est une association sportive qui regroupe les élèves voulant faire une activité en plus des cours. Elle n'est donc pas obligatoire.

Chaque professeur de sport propose une ou plusieurs activités qui s'effectuent en général pendant la pause du midi.

Les activités proposées sont : le football, le handball, le tennis de table, fitness, les activités en pleine nature (VTT, escalade et course d'orientation).



C.H.A.M. :

Cela signifie Classes à Horaires Aménagés Musique. Ce sont des classes qui travaillent en partenariat avec le Conservatoire National de Musique de Dourdan. Pour en faire partie, il faut un bon dossier scolaire et passer un examen d'entrée au Conservatoire. Les élèves en classes CHAM bénéficient d'un aménagement horaire. Deux fois par semaine, ils terminent leurs cours plus tôt dans l'après-midi afin de suivre les cours du Conservatoire.



La chorale :

La chorale du collège permet à tous les élèves qui le souhaitent de chanter une fois par semaine dans le but de préparer le spectacle qui aura lieu en cours d'année. Le spectacle est dirigé par Madame LEFEBVRE, les inscriptions à la chorale se font en début d'année et les répétitions du spectacle se déroulent dans la classe de Madame LEFEBVRE. Les élèves de la chorale apprennent également les chorégraphies associées aux chansons.

La chorale est également un lieu agréable avant tout. Elle est bien entendu gratuite.

Les ateliers : deux ateliers ont été proposés cette année par des professeurs.

- ✓ Atelier VIDEO : Mr MASSARD
- ✓ Atelier THEATRE : Mme POISSON

11. INTERVIEW DE PROFESSEURS DE 6^{ème}



1. Le passage de l'école primaire au collège est-il difficile?

« Cela dépend des élèves, certains travaillent beaucoup et trouvent faciles des matières que d'autres trouvent difficiles ».

2. Qu'est ce qu'un professeur principal?

« Un professeur principal est quelqu'un qui reçoit les parents quand il y a des problèmes, qui prépare les appréciations générales pour le Conseil de Classe. Il est responsable du suivi des élèves (orientation). »

3. Quels sont les principaux changements entre le CM2 et la 6^{ème} ?

« Le principal changement entre le CM2 et la 6^{ème} c'est le fait de passer d'un professeur des écoles à plusieurs professeurs dont les méthodes de travail sont différentes. Et aussi le fait que les élèves redeviennent les plus petits de l'établissement (grande différence entre les élèves de 6^{ème} et de 3^{ème}) ».

4. Quel conseil pouvez-vous donner à ces élèves pour réussir?

« Fournir un travail régulier à la maison (leçons et exercices à faire et à apprendre). Pour réussir au collège, il est indispensable d'écouter et de participer à chaque cours. »

Interview réalisée par les élèves du club journal auprès de MM. MORISSEAU, AQUARD et BOULET, enseignants de 6^{ème}.

12. TEMOIGNAGES D'ELEVES DE 6^{ème}



« Le collège est grand, on a peur, mais en fait on s'habitue très vite. On est aidé par les professeurs et par les indications données lors de notre visite du collège. »

« Au collège, il y a le CDI où on peut aller en dehors des heures de cours pour lire, s'informer, faire des recherches. »

« Les professeurs ils sont gentils, ils donnent du travail à l'avance pour s'organiser »

« On redevient les plus petits de l'établissement mais on connaît toujours des grands pour nous aider. »

« Il y a les délégués de classe qui sont les porte-parole entre la classe et les professeurs. Si on a des problèmes, on peut leur en parler. »

« La rentrée de 6^{ème} a été un peu difficile car on change de salle souvent. La récréation dure 15 minutes. Mais on s'habitue. »

« Je n'étais pas avec mon meilleur ami, mais je me suis fait plein de copains. »

« En début d'année, je prenais trop d'affaires par peur de prendre des croix. »